

**CTSD 22 février 2016**

## **CARTE SCOLAIRE Rentrée 2016**

### **Mesures particulières**

Ouverture de 4 classes « **élèves de moins de trois ans** » dont 3 en éducation prioritaire

Ouverture de la 2<sup>ème</sup> classe CHAM à l'EPU « Cour de Lorraine » de Mulhouse 3 0681002V

**Projet d'ouvertures de postes « + de maîtres que de classes »** : 4 en REP+ et 1 en REP

**Poste à l'étranger** : Fermeture d'un poste à l'école française de Bâle 14000004U

**Unité d'enseignement « Autisme »** : Ouverture de deux moyens « autisme » à l'IME Bollwiller en poste SESSAD

#### **Ulis école :**

Transformation du poste Ulis école 4 à l'école élémentaire Anne Frank de Colmar 0681391T en poste Ulis école

Fermeture d'une des deux Ulis 1 à Munster 0681517U

#### **UP2A :**

- l'école Trait d'Union est rattachée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à l'école élémentaire Nordfeld 0680984A ; direction 1 classe en REP+

- Ouverture d'un demi-poste à l'EE « Nordfeld » 0680984A de Mulhouse 2

- Ouverture à l'EE « Galilée » 0681343R de Saint-Louis

**CAT** : fermeture du poste à Henri Matisse 0681891L non pourvu à la rentrée 2015

**Postes en établissement spécialisé** : Fermeture de 3 ETP à EEP Centre La Ferme, réimplantés à l'ASH, rattachés au collège Joliot Curie de Wittenheim

Organisation d'actions de **formation en éducation prioritaire** : équivalent de 2 ETP

**ZIL** : Réouverture de 3 postes ZIL non pourvus à la rentrée 2015 – circonscription de Saint-Louis :

l'EPU « Bourgfelden » de Saint-Louis 0681405H ; EPU de Folgenschbourg 0681591K ;

à l'EPU « Marcel Pagnol » de Huningue 0681831W

**Remplacement** : Ouverture de 15 postes de remplacement

**Brigade Formation** : réouverture d'un poste brigade formation non pourvu à la rentrée 2015 – circonscription de Wittenheim à l'EPU « Georges Sac » d'Illzach 0680890Y

#### **Décharges de direction :**

Conformément à la circulaire n° 115-2014 du 03/09/2014 relative au régime des décharges de service des directeurs d'école, les écoles maternelles et élémentaires (ou primaires) suivantes de 8 classes en maternelle et de 8 et 9 classes en élémentaire passent d'une décharge de 0.25 à 0.33 :

- EMPU « Louise Michel » de Kingersheim 0680705X Circonscription de Wittenheim

- EPU de Forchwih 0680485H Circonscription d'Andolsheim

- EPU « Saint-Nicolas » de Colmar 0680199X Circonscription de Colmar

- EPU « Nathan Katz » de Habsheim 0681718Y Circonscription de Riedisheim

- EPU « Bartholdi » de Riedisheim 0681807V Circonscription de Riedisheim

- EPU de Folgenschbourg 0681591K Circonscription de Saint-Louis

- EPU « Galilée » de Saint Louis 0681343R Circonscription de Saint-Louis

- EPU « Les Abeilles » de Masevaux 0681776L Circonscription de Thann

- EPU « Fehlacker » de Pfstatt 0681309D Circonscription de Wittelsheim

- EPU « Louis Pasteur » de Wittenheim 0681472F Circonscription de Wittenheim

- EPU « Le Village des Enfants » de Kingersheim 0681820J Circonscription de Wittenheim

#### **DECHARGES DE DIRECTION**

##### **- MATERNELLES ORD REP / REP+**

Pas de décharge 1 à 3 classes

1/4 décharge 4 à 7 classes 4 à 7 classes

1/3 décharge 8 classes

1/2 décharge 9 à 12 classes 8 à 11 classes

décharge totale 13 classes et + 12 classes et +

##### **- ELEMENTAIRES ORD REP / REP+**

Pas de décharge 1 à 3 classes

1/4 décharge 4 à 7 classes 4 à 7 classes

1/3 décharge 8 à 9 classes

1/2 décharge 10 à 13 classes 8 à 11 classes

décharge totale 14 classes et + 12 classes et +

Les écoles suivantes bénéficieront d'une décharge à **titre exceptionnel** :

- De 0,50 au lieu de 0,33

Circonscription de Guebwiller

EPU « Storck » de Guebwiller 0680225A (9 cl)

EPU d' Ungersheim 0681515C (9cl)

- De 0,25 au lieu de 0

Circonscription d'Andolsheim

EMPU « Les Bleuets » de Ste-Croix-En-Plaine 0681053A (3 cl)

-De 0,58 au lieu de 0,33

Circonscription de Wintzenheim

+0,25 au titre de l'animation du musée du Linge

EPPU « La Dame Blanche » de Wintzenheim 0681787Y (9 cl)

- De 1,00 au lieu de 0,50

Circonscription de Saint-Louis

EPPU de Hégenheim 0681504R (13 cl)

#### **Postes spécifiques, modification de décharge de direction :**

Fermeture de 0.25 de décharge de direction dans chacun des établissements suivants :

- IME Bartenheim 0681581Z

- IME St Joseph Colmar 0681601W

- IME Marie-Jeanne Sirlin Dannemarie 0680609E

- IEM Les Acacias Pfastatt 0681604Z (décharge à 0.75 au lieu de 1)

Fermeture de la décharge de direction totale à l'IDS Le Phare 0681129H

#### **Coordonnateurs Réseau**

Fermeture d'un ETP de la manière suivante : 2x0.25 pour la circonscription de Thann ; 0.25 pour la circonscription d'Altkirch et d'Andolsheim (poste du Ried Brun)

### **Modification des écoles, RPI et communes nouvelles**

#### **Circonscription d'Altkirch**

Arrêté préfectoral du 17 décembre 2015 portant sur la création, **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes de Grentzingen, de Henflingen et d'Oberdorf. La nouvelle commune prend le nom de **Illtal**. Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.

La commune nouvelle est substituée aux communes de Grentzingen, Henflingen et Oberdorf dans les syndicats dont elles étaient membres.

Adresse de la commune nouvelle : 19 rue Principale 68960 Oberdorf Dissolution du RPI Bendorf-Ligsdorf-Lucelle-Winkel en conformité des délibérations des communes de Winkel en date du 06 mars 2015, de Bendorf en date du 12 mars 2015, de Ligsdorf en date du 20 mars 2015 et de Lucelle en date du 27 mars 2015.

#### **Circonscription d'Andolsheim**

Arrêté préfectoral du 17 décembre 2015 portant sur la création, **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes de Holtzwihr et Riedwihr. La nouvelle commune prend le nom de **Porte du Ried**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.

La commune nouvelle est substituée aux communes de Holtzwihr et de Riedwihr dans les syndicats dont elles étaient membres.

Adresse de la commune nouvelle : 23 rue Principale BP 40602 68320 Holtzwihr. Décisions ne modifiant pas la structure de l'école.

#### **Circonscription de Guebwiller**

Fermeture de l'école maternelle « Les Remparts » de Guebwiller 0680666E.

Transfert des 2 classes et des élèves vers l'école maternelle « Charles Kienzl » 0680667F de Guebwiller.

Délibération du conseil municipal de Guebwiller du 20 janvier 2016

#### **Circonscription d'Illfurth**

Arrêté préfectoral du 19 novembre 2015 portant sur la création, **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes de Spechbach-Le-Bas et de Spechbach-Le-Haut. La nouvelle commune prend le nom de **Spechbach**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.

La commune nouvelle est substituée aux communes de Spechbach-Le-Bas et de Spechbach-Le-Haut dans les syndicats dont elles étaient membres.

Adresse de la commune nouvelle : 41 rue de Thann 68720 Spechbach-Le-Haut

Arrêté préfectoral du 11 décembre 2015 portant sur la création, **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes de Brunstatt et de Didenheim. La nouvelle commune prend le nom de **Brunstatt-Didenheim**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.

La commune nouvelle est substituée aux communes de Brunstatt et de Didenheim dans les syndicats dont elles étaient membres.

Adresse de la commune nouvelle : 388 avenue d'Altkirch 68350 Brunstatt

#### **Circonscription d'Ingersheim**

Arrêté préfectoral du 14 juillet 2015 portant sur la création, **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes de Kaysersberg, Kientzheim et de Sigolsheim. La nouvelle commune prend le nom de **Kaysersberg Vignoble**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.

La commune nouvelle est substituée aux communes de Kaysersberg, Kientzheim et de Sigolsheim dans les syndicats dont elles étaient membres.

Adresse de la commune nouvelle : Hôtel de Ville – 39 rue du Général de Gaulle 68240 Kaysersberg

#### **Circonscription de Thann**

Arrêté préfectoral du 18 septembre 2015 portant sur la création, **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes d'Aspach-Le-Haut et de Michelbach. La nouvelle commune prend le nom de **Aspach-Michelbach**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera.

La commune nouvelle est substituée aux communes de d'Aspach-Le-Haut et de Michelbach dans les syndicats dont elles étaient membres.

Adresse de la commune nouvelle : Place de Rochetoirin 68700 Aspach-Le-Haut Arrêté préfectoral du 23 octobre 2015 portant sur la création, **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes de Mortwiller et de Soppe-Le-Haut. La nouvelle commune

prend le nom de **Le Haut Soultzbach**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera. La commune nouvelle est substituée aux communes de Mortwiller et de Soppe-Le-Haut dans les syndicats dont elles étaient membres. Adresse de la commune nouvelle : 40 rue Principale 68780 Mortwiller

Arrêté préfectoral du 12 novembre 2015 portant sur la création, à compter du **01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes d'Ammertzwiller et de Bernwiller. La nouvelle commune prend le nom de **Bernwiller**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera. La commune nouvelle est substituée aux communes d'Ammertzwiller et de Bernwiller dans les syndicats dont elles étaient membres. Adresse de la commune nouvelle : 2 rue des Ecoles 68210 Ammertzwiller

Arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 portant sur la création, à compter du **01<sup>er</sup> janvier 2016**, d'une commune nouvelle constituée des communes de Masevaux et de Niederbruck. La nouvelle commune prend le nom de **Masevaux-Niederbruck**.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il déterminera. La commune nouvelle est substituée aux communes de Masevaux et de Niederbruck dans les syndicats dont elles étaient membres. Adresse de la commune nouvelle : 5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny B.P 24 68290 Masevaux cedex

